

Interpellation (ordinaire)

Horaires CFF : Lausanne va-t-elle rater le train ?

Les CFF ont récemment annoncé leur nouvel horaire qui entrera en vigueur le 15 décembre 2024. Parmi les grands perdants de ces changements, on retrouve notamment plusieurs grandes villes romandes, mais aussi et surtout la mobilité dans son ensemble avec des temps de parcours rallongés qui laissent craindre une perte d'attractivité des transports publics ainsi qu'un report des usagers sur la route.

Si Lausanne peut être considérée par certains comme « moins perdante » que les villes de l'Arc neuchâtelois par exemple, la pilule reste difficile à avaler pour les lausannois, qu'ils soient pendulaires ou non. On peut ainsi logiquement se demander si la Municipalité entreprend les démarches nécessaires pour défendre les intérêts des usagers des transports publics concernés.

Plusieurs villes romandes ont annoncé s'unir pour contester la refonte de l'horaire 2025 des CFF pour la Suisse occidentale. Si l'on peut difficilement imaginer des modifications majeures des changements annoncés, il semble toutefois envisageable, si ce n'est nécessaire, d'anticiper les futurs nouveaux horaires CFF afin de s'assurer que Lausanne, quatrième-ville de Suisse, capitale du troisième canton du pays, ne rate pas le train de la mobilité et de l'attractivité des transports publics.

Fondé sur ce qui précède et consciente de la difficulté que constitue un nouvel horaire en tenant compte des divers chantiers en cours, la soussignée au nom du Groupe PLR, pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La Municipalité a-t-elle été impliquée d'une manière ou d'une autre dans les discussions relatives à l'horaire 2025 des CFF ?*
- 2) La Municipalité compte-t-elle s'unir aux autres villes romandes qui demandent aux CFF de revoir leur copie et d'ouvrir le dialogue avec les communes lésées ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?*
- 3) En termes d'horaires, la Municipalité est-elle en contact direct avec les CFF ou l'OFT ? Alternativement, quels sont ses interlocuteurs ?*
- 4) Comment la Municipalité compte-t-elle défendre les intérêts des lausannois lors des futurs horaires CFF qui seront mis en place ? Quelles démarches compte-t-elle entreprendre ?*

Pour le Groupe PLR :

Lausanne, le 14 juin 2023



Anouck Saugy



Olivier Marmy